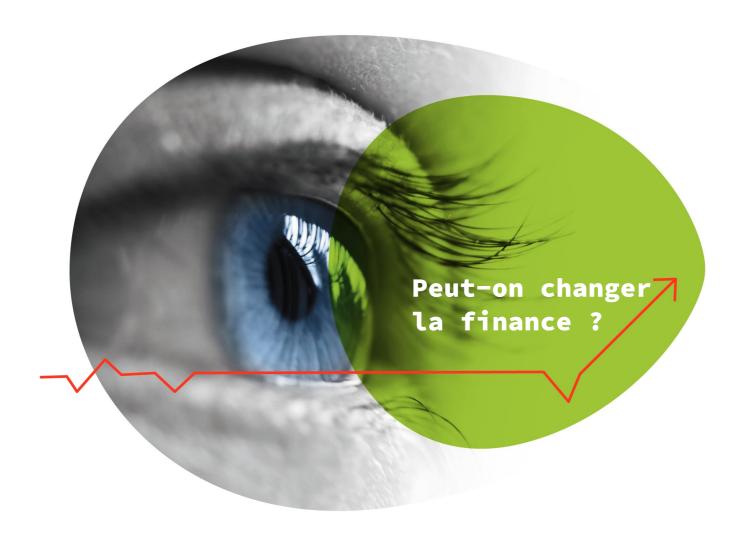
Analyse



Du lobby au plaidoyer de Financité





A tous, présents et à venir, Salut. Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit... Ce sont les formules consacrées par lesquelles commencent les textes législatifs publiés au Moniteur belge¹. Le changement, la modification ou la publication d'un règlement législatif est l'aboutissement du travail de plaidoyer auquel aspirent les ONG.

En quelques mots :

- Le plaidoyer présente une dimension supplémentaire par rapport au lobby.
- Plusieurs « combats » en matière de finance responsable ont abouti tandis que d'autres méritent encore que l'on s'y intéresse.
- L'activisme actionnarial peut être un moyen efficace d'action

<u>Mots clés liés à cette analyse</u>: plaidoyer, lobby, système financier, changement politique, parties prenantes.

1 Plaidoyer ou lobby ?

Le plaidoyer est un ensemble d'actions qui visent un changement positif et durable sur les plans économique, social, politique, culturel et environnemental. Par conséquent, le plaidoyer est largement porté par les organisations de la société civile qui, dans leur ensemble, contribuent à la satisfaction des besoins du citoyen.

Le lobby, quant à lui, est une des techniques du plaidoyer. Il consiste en la mise en œuvre d'une stratégie d'influence d'un groupe ayant des intérêts communs sur un groupe de décideurs. En cela, le lobbying n'est pas uniquement l'affaire de la société civile qui œuvre à l'intérêt général mais également celle de n'importe quel groupe privé qui travaillent à ses propres intérêts.

Après Washington, Bruxelles est la ville qui concentre le plus de lobbyistes au mètre carré. Chaque jour, ces travailleurs mandatés par les entreprises pour défendre leur cause approchent et s'entretiennent avec les parlementaires européens qui devront plus tard amender et voter les lois.

L'industrie financière ne fait pas exception à la règle. Face à une matière de plus en plus complexe, les parlementaires européens recherchent toutes les informations utiles et tentent de prendre connaissance des points de vue des diverses parties prenantes. Mais il leur est difficile d'entendre d'autres avis que celui de l'industrie

1 Il s'agit du journal officiel publiant les lois et autres textes réglementaires de l'État belge.

financière. Selon l'ONG CEO (Corporate Europe Observatory), il existerait, 700 institutions défendant le secteur financier, fortes d'une armée de 1700 lobbyistes, soit quatre fois plus que le nombre de fonctionnaires travaillant sur les questions financières. En face, l'ONG Finance Watch, fondée en 2011 sur les décombres de la crise financière, et dont le but est de contrebalancer le lobbying bancaire, est constituée d'une équipe de quinze permanents. Mais tout n'est pas perdu pour autant et les ONG ont d'autres cordes à leur arc pour arriver à leurs fins.

1.1 Les techniques

L'objectif final du plaidoyer est d'une part, de porter à la connaissance du grand public une problématique précise en vue de le faire changer de comportement et, d'autre part, de faire bouger les lignes au niveau politique.

Dans le cas de Financité, il s'agit de changer la finance pour la rendre plus responsable et solidaire. Pour y parvenir, le plaidoyer conjugue diverses techniques à des moments divers de son action. Les organisations comme Financité commencent par analyser et rechercher l'information. Ensuite, elles informent et mènent des campagnes de sensibilisation. Puis, elles rentrent dans une période de boycott et de dénonciation médiatique et enfin, dans une période de dialogue constructif avec l'industrie et/ou avec les parlementaires politiques. Ainsi donc, la réussite d'un plan de plaidoyer n'est pas le fait de l'action d'une seule ONG à un moment donné. C'est en général une conjonction d'événements qui mènera au changement législatif. Pour y parvenir, les ONG doivent s'unir, s'armer de patience, entrer dans un combat bien souvent long mais surtout, agir sur différents niveaux, auprès de plusieurs groupes différents jusqu'à ce que le changement politique devienne une évidence pour la majorité des parties.

Mais revenons à Financité. Sous sa mission (gigantesque) de *ensemble*, *changeons la finance*, Financité se concentre sur quatre axes : allouer les actifs financiers de manière responsable, avoir accès et pouvoir utiliser des produits et services financiers adaptés, rendre le système financier responsable pour qu'il réponde à l'intérêt général et renforcer la responsabilité de ses acteurs et enfin, soutenir des projets citoyens d'économie alternative.

2 Les grands « combats » de Financité

2.1 La fin des investissements dans les armes controversées

En 2004, FairFin (ONG flamande qui à l'époque s'appelait Netwerk Vlaanderen) publie un rapport démontrant que les cinq grandes banques actives en Belgique (AXA, Fortis, Dexia, ING et KBC à l'époque) avaient des liens financiers directs ou indirects à hauteur de 1,2 milliard d'euros avec les industries qui fabriquent des armes controversées². Ces constats ont mené à une réflexion plus large sur l'information et le contrôle dont disposent les clients à l'égard des investissements et des financements accordés par leur banque non seulement dans l'industrie de l'armement mais aussi dans d'autres entreprises violant des droits humains et/ou peu soucieuses de l'environnement.

Le Réseau Financité, en collaboration avec d'autres organisations³ a lancé une campagne de participation citoyenne, de sensibilisation et de coopération associative sur le thème de l'utilisation par les banques de l'épargne qui leur était confiée. Des centaines de cartes postales ont été distribuées demandant au public de s'exprimer auprès de leurs banques contre les investissements dans l'industrie de l'armement.

Les résultats n'ont pas tardé. En mars 2005, ING annonçait qu'elle se retirait (partiellement) des armes controversées et a décidé d'introduire des critères plus stricts pour limiter des investissements directs dans des industries d'armement. Mais surtout, en février 2006, la Belgique fut le premier pays au monde à adopter une loi interdisant les armes à sous-munitions. Cette loi a ensuite été modifiée en 2007 et 2009 pour étendre l'interdiction au financement d'entreprises actives dans la fabrication, l'utilisation, la réparation, la détention ou la vente de mines antipersonnel, de bombes à sous-munitions ou d'armes contenant de l'uranium appauvri.

Il s'agit d'une grande victoire pour Financité et les associations qui se sont associées à ce travail mais quelques huit ans plus tard, le sujet est toujours d'actualité. En effet, la mise en œuvre de cette loi qui fit de la Belgique une pionnière en la matière pose problème. La publication de la liste des entreprises qui exercent une des activités prohibées par la loi n'a pas encore eu lieu.

- 2 Mines antipersonnel, bombes à fragmentation, bombes uranium appauvri ou armes nucléaires.
- 3 Mouvement International de la Réconciliation (MIR), Mouvement Chrétien pour la Paix (MCP), Coordination Nationale d'Action pour la Paix et la Démocratie (CNAPD).

2.2 Introduire une norme de qualité ISR dans la loi

Introduire une définition légale de l'investissement socialement responsable constitue un enjeu majeur de l'ISR. L'absence de tout cadre légal permet que des produits présentés comme socialement responsables investissent en réalité dans des entreprises actives dans des secteurs qui polluent l'environnement, qui dégradent la santé publique, qui emploient des mineurs, qui produisent des armes,... De plus, sans norme existante, il est impossible pour les pouvoirs publics de promouvoir des produits ISR (par un incitant fiscal par exemple). Une enquête menée en 2009⁴ dans l'administration publique montre que de nombreux fonctionnaires veulent réellement investir l'argent public de manière socialement responsable mais ne se sentent pas capables de déterminer eux-mêmes ce que cela implique, faute de norme.

Les initiatives d'auto-réglementation prises par le secteur bancaire dans ce domaine n'offrent guère de solution. Elles sont trop laxistes, trop inconsistantes, ou les deux. Le client n'est pas suffisamment armé pour apprécier la qualité et, par exemple, pour distinguer ce qui est « vert » de ce qui est simplement du *greenwashing*⁵.

L'introduction d'une telle norme dans la loi est primordiale pour Financité qui mène le combat depuis plusieurs années déjà et répète inlassablement à qui veut l'entendre (à travers des communiqués de presse, dans de nombreuses discussions avec des parlementaires, dans toutes les interviews média que Financité donne à propos de l'investissement socialement responsable) l'intérêt de mettre en place une telle définition. Plusieurs initiatives parlementaires (en 2008, 2011, et 2013) ont été prises sous la précédente législature mais ont à chaque fois été frappées de caducité.

2.3 Banque de dépôt et banque d'investissement

Un autre exemple : les grandes banques qui mélangent plusieurs activités. D'un côté, elles récoltent l'épargne et octroient des crédits (banques de dépôt) et de l'autre, elles placent leurs capitaux ou ceux de leurs clients sur les marchés financiers (banques d'investissement).

La crise financière a mis en lumière la problématique posée par les banques universelles (soit les banques qui ont à la fois des activités de dépôts et d'affaires).

- 4 Rapport d'évaluation sur la gestion de l'argent public ou à caractère public sous l'angle de l'investissement socialement responsable. Réseau Financité, Netwerk Vlaanderen, 2009, 78 p.
- 5 Procédé pour une organisation qui lui permet de se donner un image écologique, durable et responsable, sans que cette image soit tout à fait concordante avec la réalité.

Les grandes banques ont fortement développé leurs activités de marché ces vingtcinq dernières années. Lorsque ces activités ont infligé de lourdes pertes aux banques, les États se sont sentis obligés d'intervenir pour les sauver de la faillite et protéger ainsi l'argent des citoyens.

Au vu de ces sauvetages coûteux, la nécessité de modifier notre système bancaire est apparue criante. Aucune raison ne justifie le sauvetage d'une banque d'investissement. Il est logique que les banques qui choisissent de prendre des risques sur les marchés financiers assument leurs pertes éventuelles. En revanche, les banques qui collectent les dépôts, accordent des prêts et gèrent les services de paiement doivent être sauvées – les citoyens ayant besoin de ces services au quotidien.

Une séparation stricte permettrait de limiter l'intervention de l'État aux activités vitales pour l'économie (les dépôts et les crédits) sans qu'il ait à sauver des banques d'investissement — qui auraient pris trop de risques et mis ainsi en péril l'économie tout entière.

En 2013, quand le ministre a des finances de l'époque a annoncé sa volonté de réformer le système bancaire belge sans attendre qu'un texte soit voté au niveau européen, le Réseau Financité, FairFin et le collectif citoyen Roosevelt.be ont milité pour la séparation bancaire au niveau belge, multiplié les communiqués de presse et les rencontres avec les conseilleurs politiques concernés. 15.000 citoyens et 120 organisations ont répondu à l'appel.

Ces actions ont mené en avril 2014 à la promulgation d'une loi belge sur la réforme bancaire. Désormais, les banques qui font du dépôt ne peuvent plus investir pour leur propre compte sauf dans quelques exceptions (les opérations de couverture, certaines tenues de marché,...).

Pour autant qu'elle soit louable, cette loi ne correspond pourtant pas tout à fait à une séparation stricte puisque des activités d'investissement sont toujours autorisées tant qu'elles ne dépassent pas un certain seuil . De plus, la loi belge ne concerne que les banques de droit belge (KBC et Belfius), et c'est donc au niveau européen que le travail doit être poursuivi. A l'époque, Michel Barnier, Commissaire européen au marché intérieur et aux services avait déposé une proposition qui allait dans le sens d'une séparation stricte mais, sous la pression des lobbys bancaires et de certains États membres, cette proposition a été remise sur le métier par la Commission européenne actuelle.

Financité est alors reparti en campagne pour interpeller les députés européens belges en mars 2015 et leur demander de voter en faveur de la séparation bancaire. Le 26 mai 2015, les députés européens ont finalement rejeté une version affaiblie de la proposition de réforme structurelle des grandes banques européennes.

2.4 Le long combat de la spéculation alimentaire

La crise financière de 2008 a amené sur les marchés à terme des acteurs, jusqu'alors actifs sur les marchés du crédit et de l'immobilier, à la recherche de rendements élevés. L'objectif de départ de ces marchés est de prémunir les professionnels — acheteurs et vendeurs de matières premières (blé, riz,...) — contre les variations de prix. Mais leur accès a été facilité par la création de produits, les fonds indiciels, qui permettent à ces nouveaux investisseurs de spéculer sur l'évolution des prix de ces matières premières sans pour autant être concernés par le négoce de ces produits.

Plusieurs études et de nombreux organismes ont démontré le rôle joué par cette spéculation dans la volatilité des prix des matières premières observée ces dernières années or, une hausse soudaine des prix a un fort impact sur la vie des consommateurs. Les populations des pays du Sud en sont les principales victimes puisque la part de leurs revenus consacrée à l'alimentation peut atteindre 60 % de leur budget total.

Les acteurs qui proposent ou achètent des produits indiciels ne se préoccupent pas de la couverture du risque des acteurs du marché. Ils se contentent de parier sur une augmentation à long terme des prix des matières de base. Et leur action vient amplifier la hausse des prix attendue. Pour que les marchés à terme retrouvent leur fonction principale (aider à la gestion des risques), il convient de supprimer ces produits indiciels.

En 2013, Financité a présenté avec cinq autres ONG (CNCD, 11.11.11, Oxfam Solidarité, SOS Faim, FairFin) un rapport montrant qu'un certain nombre de banques étaient actives dans la spéculation sur l'alimentation. Ainsi, huit institutions financières offraient à leurs clients des produits d'investissement leur permettant de spéculer sur les biens alimentaires : Deutsche Bank et BNP Paribas Fortis en particulier, mais aussi Keytrade Bank, AXA, Belfius, ING, KBC et ABN AMRO.

Sous la pression citoyenne et médiatique, plusieurs banques (Belfius et KBC principalement, BNP Paribas Fortis et AXA dans une moindre mesure) ont

rapidement réagi en supprimant les produits financiers mis en cause ou en prenant position sur le sujet. Au cours de l'année 2017, Financité et ses partenaires ont continué le dialogue avec Febelfin, l'association des banques, et ensuite avec chaque banque séparément en vue de leur faire signer un moratoire. Celui-ci prévoit que les banques signataires s'interdisent de commercialiser des instruments financiers permettant une spéculation sur les matières premières agricoles pour les investisseurs individuels et institutionnels.

Au niveau législatif, les discussions des ONG avec les responsables politiques ont débouché sur des propositions de loi visant à interdire ou à mieux encadrer la spéculation alimentaire mais ces propositions sont restées lettre morte. A nouveau, la discussion a été portée au niveau européen dans la foulée des négociations de la directive MIFID dont une partie portait sur les limites de positions (le seuil maximal d'actifs liés à la spéculation alimentaire que ne peut dépasser un acteur à lui seul). Financité et plusieurs autres ONG ont tenté en février 2017, sans succès, de convaincre le Parlement européen de s'imposer en refusant que les pays européens aient la possibilité d'assouplir davantage les règles existantes en matière de spéculation sur les denrées alimentaires.

3 Des actions de plaidoyer au plaidoyer « actif »

On le voit, les actions que mènent les ONG sont généralement en réaction à des pratiques qu'elles jugent contraires à l'intérêt général. Dans certains cas, il arrive que les ONG deviennent pro-actives et forcent le changement par leur action même. En ce qui concerne Financité, ce fut le cas pour NewB, la coopérative dont l'objectif est de créer une banque coopérative. L'idée ici n'est pas de se battre pour un changement législatif mais de montrer par l'action qu'il est possible de créer une banque qui soit éthique, simple et dont l'objectif soit de répondre à l'intérêt général et non à l'enrichissement de ses actionnaires.

Une autre forme d'action en matière de finance est l'activisme actionnarial. Ici encore, la volonté est de faire évoluer la situation en la modifiant de l'intérieur. Tout investisseur, en sa qualité d'actionnaire, dispose d'un droit de vote aux assemblées générales des entreprises dans lesquelles il a placé ses économies. Et il peut ainsi tenter d'améliorer le comportement éthique, social et environnemental de celles-ci en favorisant le dialogue avec les dirigeants, en exerçant des pressions, en soutenant une gestion responsable, en proposant et en soumettant au vote des assemblées générales

annuelles des préoccupations sociétales⁶... A titre d'exemple, le fonds souverain norvégien⁷, le plus gros fonds au monde avec 7.500 milliards d'euros d'actifs, joue son rôle d'activiste actionnarial. Ses gestionnaires n'hésitent pas à influencer les politiques des entreprises dans lesquelles le fonds investit. C'est ainsi qu'en mars 2017, le fonds a décidé de retirer ses investissements des entreprises actives dans le secteur du charbon, leur donnant par là-même un signal fort. Bien sûr, le geste reste symbolique (puisque le fonds ne prend aucune décision concernant les industries pétrolifères), mais il montre que là aussi, des actions sont possibles.

Laurence Roland août 2017

Si vous le souhaitez, vous pouvez nous contacter pour organiser avec votre groupe ou organisation une animation autour d'une ou plusieurs de ces analyses.

Cette analyse s'intègre dans une des 3 thématiques traitées par le Réseau Financité, à savoir :

Finance et société :

Cette thématique s'intéresse à la finance comme moyen pour atteindre des objectifs d'intérêt général plutôt que la satisfaction d'intérêts particuliers et notamment rencontrer ainsi les défis sociaux et environnementaux de l'heure.

Finance et individu :

Cette thématique analyse la manière dont la finance peut atteindre l'objectif d'assurer à chacun, par l'intermédiaire de prestataires « classiques », l'accès et l'utilisation de services et produits financiers adaptés à ses besoins pour mener une vie sociale normale dans la société à laquelle il appartient.

Finance et proximité :

Cette thématique se penche sur la finance comme moyen de favoriser la création de réseaux d'échanges locaux, de resserrer les liens entre

- 6 Bernard Bayot, Activisme actionnarial in Hémisphères, n° 25, juin 2004.
- 7 Ce fonds est destiné à financer les dépenses publiques en faisant fructifier les revenus pétroliers du pays.

producteurs et consommateurs et de soutenir financièrement les initiatives au niveau local.

Depuis 1987, des associations, des citoyens et des acteurs sociaux se rassemblent au sein du Réseau Financité pour développer et promouvoir la finance responsable et solidaire.

Le Réseau Financité est reconnu par la Communauté française pour son travail d'éducation permanente.